

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-03-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

N° 03/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 9 janvier 2025,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 23 janvier 2025

Objet de la délibération :

Renouvellement de contrat de projet SCOT/Mobilité

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	59
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	9
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	74

Résultat du vote	
- Pour :	74
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 16 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le seize janvier,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de la Mairie de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Christophe JOUVIN, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sandrine CLADY à Vanessa DORDOR, Gérard COULET à Patrick SEBILE, Martine LANDRY à Joëlle MAURICE, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Pierre MAIRE à Félix CHOPARD, Chantal MARAUX à Marc JACQUOT, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN
- Procuration** Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Véronique KELLER par Pascale ANGIOLINI, Florence PAUL par Claude MARESCHAL
- Suppléé(e)s** Guillaume AYMONIN, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Nadia LOUIS, Rémy PAUL, Gérard PESEUX, Laetitia ROGNON, Marie-Christine VERNEREY
- Excusé(e)** Christine BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Gaëtan MILLE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération N°82/23 du 3 octobre 2023, acceptant le renouvellement du poste de chargée de mission SCOT/mobilité sous forme de Volontariat territorial en Administration (VTA) pour une durée de 18 mois.

Vu le terme du contrat VTA au 15 février 2025, il est proposé un renouvellement par un contrat de projet pour une durée de 1 an.

Cette année permettra de finaliser le dossier du SCOT par son approbation et de déterminer les actions concrètes en matière de mobilité, suite à l'adoption du Plan de Mobilité Simplifiée et du Schéma Directeur Cyclable. Cette période sera l'occasion de réfléchir aux futures missions du poste.

Invité à délibérer, le conseil valide à l'unanimité, le renouvellement du contrat de projet pour une durée de 1 an, jusqu'au 15 février 2026.

Fait et délibéré en séance, le 16.01.2025

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER

Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-03-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025